



**Université Abdelmalek Essaâdi**

**Ecole Nationale de Commerce et de Gestion**

Adresse : B.P.1255 Tanger Principal - Maroc. Fax : 039 31-34-93

Tel : 05 39 31 34 87/ 88/ 89 Fax: 05 39 31-34-93

Site web : [www.encgt.ma](http://www.encgt.ma)

## **EXAMEN DE FIN DE SEMESTRE**

### **SEMESTRE DE PRINTEMPS**

**Session Normale Mai 2017**

Épreuve : Droit commercial  
Enseignant : Mme SEDDIKI-EL HOUDAIGUI  
Niveau : DENCG – 2ème année – Semestre 3  
Jour/Date : Jeudi 18/05/2017 à 15h  
Durée : 2h00

**I/ Répondez par vrai ou faux, en cochant la bonne réponse, aux affirmations suivantes (+ ou – 0,25, 2,5 points) :**

*Répondez directement sur cette feuille*

		Vrai	Faux
a	Les personnes qui exercent l'activité commerciale sans être inscrites au RC ne sont pas obligatoirement dans l'informel		
b	La loi n° 95-15 traite du statut professionnel de commerçant		
c	Le dénominateur commun du commerce c'est l'activité de vente		
d	Les contrats consensuels sont moins nombreux que les contrats solennels notamment dans le cadre des affaires		
e	Le DOC règlemente certains contrats en procédant à une qualification par l'objet		
f	Certains statuts professionnels ne renvoient pas à un régime juridique déterminé		
g	L'hypothèque est un acte de disposition		
h	De plus en plus la richesse se crée avec le capital immatériel		
i	Les professions libérales peuvent exercer l'activité commerciale		
j	Le contrat de franchise est un contrat d'affaire		

### **II/ Similitudes et distinctions (5 points):**

- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le contrat de consommation et le contrat commercial
- Le bail commercial et le fonds de commerce
- L'auto entrepreneur et le commerçant de droit et de fait
- Les défaillances du fournisseur vis-à-vis du client et inversement

### III/ Droit de la concurrence (2,5 points)

Expliquer en donnant des exemples les ententes verticales et horizontales

### III/ Etudes de cas (10 points)

#### I- Cas Société « ZEST » (questions après Cas II)

La société « ZEST », installée à Casablanca, spécialisée dans la création de produits électroménagers design a passé une commande auprès d'un fournisseur de portes métalliques, SARL « ZIG ZAG », dont le siège social est à Tanger. La facture s'élève à 200 000 dirhams HT.

Les conditions particulières de vente indiquaient le paiement de 40% HT à la commande et le restant au plus tard trois mois après réception de la marchandise. 80 000 dirhams ont bien été payés par chèque encaissé. Seulement à réception des portes la société « ZEST » découvre que celle-ci sont de couleur grises alors qu'elle avait commandé des portes blanches. Elle décide tout de même de conserver les portes mais décide de diminuer le prix à payer à hauteur de 20% sur le HT. Le fournisseur refuse catégoriquement la réduction.

#### II- Cas « Tableau d'Art »

Siham est une passionnée de décoration intérieure. Elle passe tout son temps libre à chercher des pièces de décoration originales et rares. Elle dirige la société « B Soft » Marrakech, dont l'activité est la vente de logiciels de gestion. Lors d'un voyage à Casablanca vendredi dernier elle a trouvé chez un vendeur d'objets anciens un très beau tableau signé par un artiste connu. Elle a donc décidé de l'acheter pour un montant de 100 000 dirhams. En faisant expertiser le tableau elle a appris que celui-ci est une simple copie. Elle décide d'appeler le vendeur afin d'annuler la vente. Celui-ci refuse de reprendre le tableau et de rembourser Siham.

Pour chacun des cas répondez aux questions suivantes en justifiant vos réponses de manière synthétique :

- 1- Quelle est la qualification par l'objet des différents contrats
- 2- Préciser la qualification par la qualité des parties pour chacun de ces contrats
- 3- Format de contrat
- 4- Quels conseils pouvez-vous donner pour solutionner le litige, pour une première étape ?

5- Présenter les différentes possibilités en termes d'actions juridictionnelles (voie de recours ordinaire, extraordinaire, compétence matérielle et territoriale, appel...)